Municipalité de
Saint-Patrice-de-Beaurivage

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière-trésorière de la Municipalité,

QUE lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage tenue le **11 mars 2025**, le conseil de cette municipalité a adopté le règlement # 420-2025 relatif à l'exercice du droit de préemption.

QUE c règlement a reçu les approbations requises par la Loi.

QUE ce règlement a pour objet de permettre à la Municipalité d'appliquer un droit de préemption sur certains immeubles, tels que mentionnés au règlement en vertu de l'article 1104.1.1 du *Code municipal du Québec*.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Les personnes intéressées à consulter ledit règlement, peuvent le faire en se présentant au bureau municipal aux heures et jours normaux de bureau.

Donné à Saint-Patrice-de-Beaurivage ce **12 mars 2025**.

_____
Annie Frenette
Directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Annie Frenette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil municipal entre 13 h et 17 h de l'après-midi, le 12 mars 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce **12 mars 2025.**

_____
Annie Frenette
Directrice générale / greffière-trésorière